

En premier lieu, les deux tracés envisagés pour le gazoduc traversent le Canada au nord du 60^e parallèle. Des questions écologiques d'une très grande importance doivent être étudiées. Nuls travaux de cet ampleur n'ayant jamais été entrepris sur ce genre de terrain, en Amérique du Nord du moins, nous avons donc mis sur pied une Commission d'enquête (qui vient de mettre fin à ses audiences) afin de déterminer, au mieux des connaissances actuelles, les conséquences probables qu'aurait dans l'Arctique la construction du pipe-line.

En second lieu, il faut se rappeler que cette vaste et très intéressante région du Canada, qui s'appelle l'Arctique, est habitée par de nombreux autochtones qui ont un certain nombre de droits acquis et en réclament certains autres. La loi et un esprit naturel de justice nous obligent donc à veiller à ce que l'on tienne compte de leurs droits avant d'en arriver à une décision. Je regrette seulement de ne pas disposer d'assez de temps pour approfondir cet aspect attirant du projet.

Mais je dois vous dire que le gouvernement du Canada ne peut pas prendre de décision avant d'avoir étudié le rapport de la Commission d'enquête sur les questions écologiques et sociales. Sans vouloir vous ennuyer avec les aspects techniques de la chose, je vous signale que nous avons également un Office national de l'énergie, organisme autonome tenu par la loi d'examiner des propositions telles que celle dont nous parlons, en dehors de toute influence politique ou autre, et de faire des recommandations au gouvernement. L'Office a maintenant terminé ses audiences, ou est sur le point de le faire; il présentera donc, sous peu, au gouvernement un rapport accompagné de recommandations.

C'est donc dire que vous, à Atlanta, et moi, à Ottawa, sommes dans la même position: nous ne savons pas plus l'un que l'autre ce que ces organismes autonomes recommanderont. Une fois en possession de toutes les données, et avant de prendre des décisions, il appartiendra aux gouvernements du Canada et des États-Unis de se concerter sur la multitude de problèmes qui se présenteront.

Je n'en aborderai qu'un seul, lié à l'importance économique de ce gazoduc et à ses conséquences sur l'ensemble de la structure financière du Canada. Que vous soyez hommes d'affaires ou non, vous comprendrez que ce projet entraînera des dépenses de plusieurs milliards de dollars. Imaginez-vous l'incidence que peut avoir sur l'économie canadienne un apport aussi massif de capitaux étrangers dans un laps de temps aussi court? Soit dit en passant, cet afflux ne profiterait pas beaucoup à l'économie du Canada, du moins pendant la première phase. Il s'agit en fait de rendre service aux États-Unis. Lorsque viendra le temps de discuter l'affaire en détail, en supposant que le feu vert soit donné, il nous faudra faire appel aux meilleurs spécialistes en la matière pour trouver les moyens de répondre aux besoins en capitaux et pour faire face à leur mouvement, sans pour autant diminuer la possibilité de trouver des fonds pour d'autres fins sur les marchés financiers, et tout en gardant un rapport à peu près normal entre le dollar canadien et le dollar américain.

J'espère que ce bref survol du projet vous a donné une idée de la complexité de nos relations et des raisons qui nous poussent à prendre certaines mesures avant de com